

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 3 septembre 2024

A75 – Communes de L'Hospitalet (12)

Travaux de réfection de chaussée

Du lundi 9 au vendredi 20 septembre 2024

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier national, la direction interdépartementale des routes Massif Central va procéder à des travaux de réfection de chaussée sur l'A75.

Cette opération se déroulera du **lundi 9 au vendredi 20 septembre 2024**, sur le territoire des communes de **L'Hospitalet du Larzac, de la Couvertoirade et de Cornus (12)**.

Le chantier se déroulera sur la chaussée du sens Clermont-Ferrand → Béziers (Nord/Sud). Au droit du chantier, la circulation des usagers sera basculée sur une voie de la chaussée opposée dans le sens Béziers → Clermont-Ferrand (Sud/Nord). La circulation s'effectuera ainsi « en bidirectionnel » sur cette chaussée (une voie par sens de circulation), sur une distance de 4,8km.

Dans le sens Nord/Sud, les bretelles du diffuseur n° 48 «L'Hospitalet» seront fermées à la circulation :

- bretelle d'entrée sur l'A75 du diffuseur n°48 :

Une déviation sera mise en place. Pour rejoindre l'A75, les usagers devront prendre la direction Béziers via la RD809 et RD609 puis s'insérer sur l'autoroute via le diffuseur n° 49 (Le Caylar)

- bretelle de sortie de l'A75 du diffuseur n°48 :

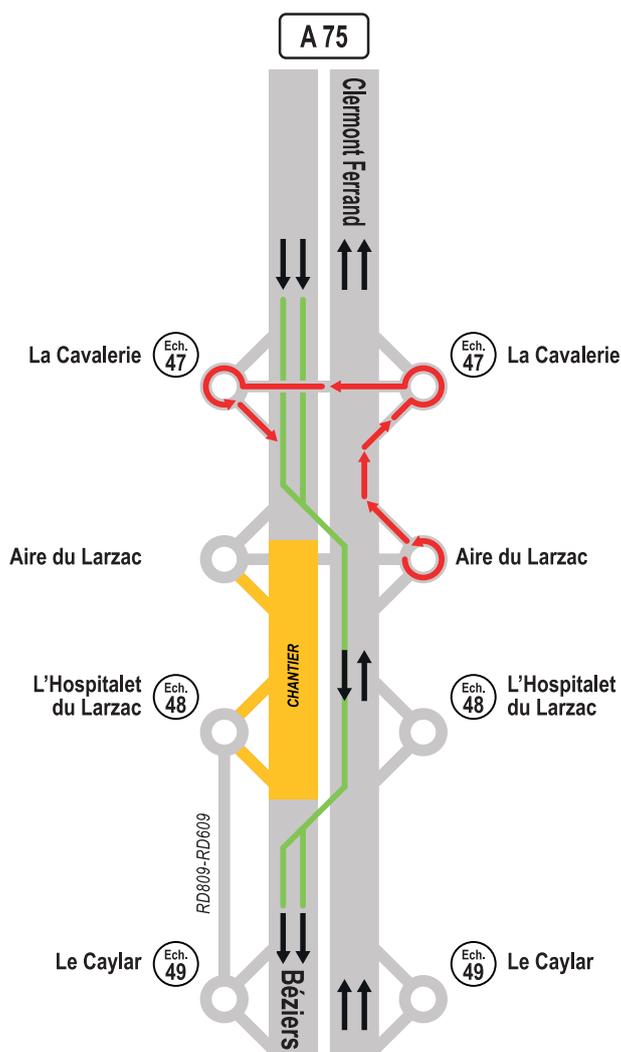
Une déviation sera mise en place par le diffuseur n° 47 (La Cavalerie) et concernera également les directions Cornus, L'Hospitalet du Larzac et Alzon.

La bretelle permettant de sortir de l'aire du Larzac sera également fermée, les usagers devront prendre la direction du Nord, une déviation sera mise en place par le diffuseur n° 47 (La Cavalerie).

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre. L'attention des usagers est attirée concernant **le respect des vitesses et des distances de sécurité.**

Le passage des transports exceptionnels sera interdit durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.



La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet: www.dir-mc.fr et www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1